

Dietswell S.A.

Société anonyme au capital de 7.412.774 euros
Siège social : 1 rue Alfred Kastler, le Naïade 78280 Guyancourt
428 745 020 RCS Versailles

(La "Société")

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte, ordinaire annuelle et extraordinaire, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la Société à l'effet (i) de vous rendre compte de l'activité et des résultats de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux dudit exercice, ainsi que l'affectation du résultat comptable dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture du présent rapport de gestion, ainsi que des rapports du Commissaire aux comptes.

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

Conformément à l'article L. 225-100 alinéas 3 à 6 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

1.1 SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2019 a encore été marqué par le très faible niveau d'activité des opérateurs pétrolier en Exploration Production, le secteur sur lequel opère Dietswell à travers ses principales 'Business Lines'.

- o **Assistance Technique (Dietswell Services)**

Le niveau d'activité de DWL Services est tombé à 2.102.950 euros en 2019, en repli de 33% par rapport à 2018. C'est la division de Dietswell qui a le plus souffert de l'allongement de la crise des services parapétroliers.

L'activité a été historiquement basse sur l'exercice avec toutefois un petit mieux sur le quatrième trimestre. L'activité de cette division est traditionnellement et directement dépendante du niveau d'activité en forage. Seule une reprise significative de cette activité aura un impact sur le volume des ventes.

Nous avons réorganisé l'équipe de management en fin d'année pour redynamiser les ventes et regagner des marchés avec des clients dans les pays bien connus de Dietswell. Un certain nombre de nouveaux clients en Amérique latine en particulier ont également été démarchés.

- o **Audit/Inspection (Dietswell Factorig)**

L'activité de la division s'est maintenue à un niveau acceptable par rapport aux exercices précédents. Le chiffre d'affaires réalisé en 2019 est de 3.131.151 € contre 4.211.786 en 2018. Cette baisse notable s'explique par l'infléchissement des commandes associées à l'off-shore profond.

Les contrats cadre avec des opérateurs internationaux ont été gagnés ou renouvelés (ENI, ADNOC Drilling, PTP). Un certain nombre de nouveaux contrats en réactivation et re-certification d'appareil de forage ont été signés pour l'Algérie, et l'activité commerciale relative à la re-certification des obturateurs haute-pression suite à l'accord signé avec Shenkai a permis d'aboutir à l'obtention de commandes en Thaïlande et en Roumanie.

- o **Bureau d'études – Ingénierie (Dietswell Solutions)**

Le bureau d'études n'a eu que très peu d'activité dans le secteur Oil & Gas en 2019. Son chiffre d'affaires pour l'exercice 2019 s'élève à 122.950 euros contre 214.896 € en 2018.

L'essentiel des ressources techniques et humaines a été affecté à l'étude du flotteur pour éoliennes TrussFloat pour une part et l'étude d'une structure offshore pour une unité de Type Jack Up modifiée pour réaliser des interventions sur puits off shore UK.

Les études entreprises en 2016 relatives à la conception d'un flotteur semi-submersible ayant un excellent comportement marin grâce à des formes adaptées et ayant fait l'objet de brevets, se sont poursuivies durant l'exercice 2019 et sont immobilisées (cf. § 1.2).

- o **Forage & Management de Projet (Dietswell Contracting)**

Quelques projets ont été réalisés au cours de l'exercice pour DWL Contracting. Son chiffre d'affaires pour l'exercice 2019 s'élève à 577.768 euros dont près de 70% relatifs à une étude faite par le bureau d'études.

1.2 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice 2019, les frais de recherche et développement ont été augmentés de 325.653 €.

En matière de recherche et développement, la Société a concentré ses efforts sur:

- 238.127 € consacrés au développement d'un flotteur support d'éoliennes de grande capacité. Ces études commencées en 2016 se sont poursuivies sur l'exercice 2019 avec le soutien de l'ADEME, avec laquelle un contrat a été signé en octobre 2017 avec effet au 20/03/2017. Ce contrat qui initialement devait se terminer en décembre 2018, a fait l'objet d'un avenant validant le report de son terme à juin 2019. Le dossier final a été déposé le 4 juillet 2019 et a été validé par l'ADEME.
- 66.141 € consacrés à une étude commencée au cours du 4ème trimestre 2018 visant à l'optimisation de la plateforme flottante de 6MW, permettant d'en réduire encore plus les coûts. L'idée est d'en améliorer les performances en y ajoutant une étude holistique avec un concepteur constructeur de turbine, mât et pales tel que 2B-Energy. Il est à noter que cette démarche n'a pas encore été effectuée par l'industrie : les « flottoristes » et turbiniers travaillent chacun de leur côté. Une grande économie est attendue de cette démarche. Au cours de l'exercice 2018, les études menées ont permis de déposer deux demandes de brevet. Les travaux réalisés au cours du 1er trimestre 2019 ont abouti à une nouvelle demande de dépôt de brevet en mars 2019.
- 21.385 € consacrés au développement en interne, commencé au cours de l'exercice 2017, par la division FACTORIG d'un logiciel qui sera utilisé pour l'activité Inspection et Audit d'appareils de forage.

Les frais de recherche et développement s'élèvent à un solde de 4.092.793 € au 31/12/2019.

Ils sont éligibles au Crédit Impôt Recherche, dont le montant s'élève en 2019 à 80.830 €.

Ce montant est comptabilisé en subvention et se positionne comme un produit d'exploitation.

1.3 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice :

- En application des autorisations concédées par le Conseil d'administration dans sa séance du 7 octobre 2019, relative à l'émission d'obligations remboursables en actions (avec suppression du droit préférentiel de souscription) avec warrants actions (instruments financiers hybrides) pour un montant maximum de 3.000.000 euros :
 - Le programme a été émis
 - le contrat avec la société ATLAS CAPITAL MARKETS a été signé le 4 décembre 2019
 - le premier tirage de 300.000 euros a été fait le 9 janvier 2020, soit 300 obligations d'une valeur nominale de 1.000 euros chacune, auxquelles sont attachés 135 bons de souscription d'action

- Une première demande de conversion de 50 obligations en date du 22 janvier 2020 a été réalisée le 5 février 2020.

Cette demande de conversion s'est traduite par une augmentation de capital 61.327 €, par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 61.327 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro. Au 5 février 2020, le capital social de la société est 6.479.920 euros. L'Article 6 des statuts a été modifié.

– Le 6 mai 2020, le Conseil d'administration :

- A décidé de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires, de 932.854 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro, à répartir entre les obligataires en remboursement de la totalité des obligations convertibles restant dues sur les programmes d'OCA 2018 et 2019.
- A constaté la réalisation de l'augmentation du capital social d'un montant de 932.854 euros. Le Capital social de la société s'élève donc à 7.412.774 euros
- Corrélativement, l'Article 6 des statuts a été modifié.

– L'épidémie de Covid-19 n'étant pas liée à une situation existante au 31 décembre 2019, elle ne remet pas en cause les évaluations faites au 31 décembre 2019.

La crise sanitaire liée au Covid-19 et les mesures de confinement instaurées à compter du 17 mars 2020 ont conduit la société à adapter son fonctionnement afin de poursuivre, dans la mesure du possible, ses activités en utilisant les technologies de l'information et de la communication à sa disposition.

La Société s'est attachée en priorité à assurer la sécurité sanitaire de ses salariés, de ses clients et de ses fournisseurs.

En termes de sécurité et d'organisation du travail :

- Fermeture de nos bureaux de Guyancourt et Abu Dhabi
- Mise en place du télétravail
- Recours à des mesures de chômage partiel.

Afin d'assurer la trésorerie de la société, les actions suivantes ont été menées :

- Négociation des échéances fournisseurs
- Négociation des échéances sociales et fiscales
- Conversion en actions le 6 mai 2020 des emprunts obligataires existants au 31 décembre 2019
- Signatures en cours de prêts garantis par l'État (PGE).

Les équipes de DIETSWELL témoignent d'un engagement fort pour faire face à cette situation sans précédent alors que des efforts d'adaptation à la conjoncture actuelle sont activement menés afin de contrôler les coûts.

Les perspectives dans le cadre de la crise mondiale liée à l'épidémie de COVID-19 :

- La pandémie heurte de plein fouet le marché déjà fragile de l'Oil & Gas. Les conséquences de l'épidémie sur les entreprises de ce secteur sont lourdes et immédiates.
- La Société connaît un recul significatif de son activité dans la plupart des zones géographiques sous l'effet de l'arrêt des voyages internationaux et de la fermeture des sites de production ou d'exploration. L'activité a commencé à se détériorer début mars, au fur et à mesure du déplacement de l'impact du virus. Au cours du deuxième semestre, la Société s'attend à ce que le chiffre d'affaires poursuive son ralentissement, avec un impact significatif sur la rentabilité.
- Selon la situation dans chaque pays, l'activité se poursuit à un niveau qui varie en fonction des contraintes locales imposées par les pouvoirs publics.

L'impact de la crise sanitaire mondiale :

Compte tenu du manque de visibilité lié à l'environnement actuel, de la volatilité induite par cette situation et de l'impact que pourraient avoir les plans de relance déjà annoncés dans un certain nombre de pays, la Société n'est pas en mesure de fournir à ce stade des éléments d'appréciation précis sur l'évolution de ses marchés et de ses performances financières sur l'ensemble de l'exercice 2020.

Les fermetures des sites de production et des frontières dans la plupart des pays du monde pendant le 1er semestre auront un impact sur les ventes et les résultats annuels.

Cet impact ne peut être précisément évalué à ce stade, sans connaître le calendrier de retour à la normale dans les différentes zones d'activité de la Société. On ne peut qu'espérer que la reprise se fasse graduellement après un premier semestre affecté par la crise.

Toutefois, compte tenu des mesures financières prises, la continuité d'exploitation de la Société n'est pas remise en cause sur l'exercice 2020.

1.4 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La reprise de confiance des investisseurs au cours de l'été 2018, n'a pas eu les effets attendus. Avec la baisse des cours du pétrole consécutifs à la guerre commerciale USA / Chine aggravée par la baisse d'activité en Chine suite de la fermeture des sites industriels pour cause de COVID-19.

Les perspectives de développement attendues pour Q4 2019 ne se sont pas matérialisées et de grandes inquiétudes pèsent sur le secteur pour 2020.

Quoiqu'il en soit, la relance des investissements en exploration production s'imposera de manière encore plus cruciale aux opérateurs pétroliers et gaziers dans les prochaines années du fait du simple effet combiné du déclin des champs existants et de la chute probable des réserves non conventionnelles aux USA. Dietswell devrait naturellement profiter de cette meilleure orientation surtout pour ses activités d'audit et inspection, Dietswell Factorig s'intéressant

principalement au marché des appareils de forage à terre et en mer mais également pour ses activités d'assistance technique (Dietswell Services) dont le volume devrait croître pour les mêmes raisons.

Par ailleurs, Dietswell en se repositionnant sur le secteur des énergies renouvelables, avec les projets éoliens off- shore d'une part et la géothermie d'autre part, devrait tirer profit de la tendance de fond observée en 2019.

Les premiers effets du virus COVID -19 sur les cours du Pétrole se sont fait sentir dès la fin du dernier trimestre 2019 pouvant entraîner un net ralentissement dans la première moitié de 2020.

2. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(a) **Dolfines SAS**

La Société détient 100% de la Société Dolfines SAS.

Au titre de l'exercice écoulé, Dolfines SAS :

- n'a réalisé aucun chiffre d'affaires ;
- a fait une perte de 10.992 euros ;
- sa situation nette s'élève à 12.390 euros.

La société a comptabilisé sur l'exercice 2019 une provision pour dépréciation des titres de participation de Dolfines SAS pour un montant de 10.992 €.

(b) **Dietswell Do Brasil Limitada**

Il s'agit d'une filiale de droit brésilien enregistrée au registre du commerce le 26 novembre 2013.

Dietswell Do Brasil est détenue à 100% par la Société.

Au titre de l'exercice écoulé, Dietswell Do Brasil :

- A réalisé un chiffre d'affaires de 0 BRL (0€)
- A procédé à une augmentation de capital par incorporation du compte courant de Dietswell SA pour un montant de 741.338 BRL, portant ainsi le capital de Dietswell Do Brasil Limitada à 771.338 BRL (170.812€)
- A réalisé une perte de 38.072 BRL (-8.431 €)
- Sa situation nette s'élève à 102.289 BRL (22.652€)

(c) **Feumag Holding Company Limited**

La Société détient 30% de Feumag Holding Company Limited ("Feumag"), qui détient elle-même 42,7% de la société DMM, société vecteur des opérations de forage en Algérie.

Les comptes de Feumag ne nous ont pas été communiqués. Nous vous indiquons que la Société n'est plus en charge du suivi des opérations et ne peut garantir la gestion de cette société.

Les titres de participation de Feumag sont dépréciés à 100% depuis le 31 décembre 2010.

3. PERSONNEL

L'effectif de la Société au 31 décembre 2019 est de 39 salariés dont 21 au siège social.

4. SITUATION D'ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2019, la dette financière de la Société est composée des éléments suivants :

- un prêt BPI France à taux zéro d'un montant initial de 490.000,00 euros, remboursable en 20 échéances trimestrielles à partir du 30 juin 2019 jusqu'au 31 mars 2024, le solde de ce prêt au 31 décembre 2019 est de 416.500,00 euros
- un prêt CIC pour un montant total restant dû de 50.187,69 euros avec amortissement mensuel jusqu'au 31 mai 2020 ;
- Une avance de Trésorerie de la société Sofindel appartenant au groupe Dietswell d'un montant de 20.213,45 euros ;
- Après approbation par le Conseil d'administration du 18 octobre 2018, la société a procédé sur le 4ème trimestre 2018 à l'émission de dix-huit (18) obligations convertibles d'une valeur nominale de cinquante mille euros (50.000 €) chacune représentant un montant nominal total de neuf cent mille euros (900.000 €) par voie de placements privés.

Les principales caractéristiques de cette émission validée par le Conseil d'Administration du 18 octobre 2018 sont les suivantes :

- montant du placement : 1.000.000 Euros, soit 20 OC d'une valeur nominale de 50.000€
- durée : 25 mois
- rémunération :
 - Intérêt de base de 7% sur la durée des obligations.
 - Prime de non conversion de 7% par an, qui sera égale au montant total des intérêts de base.
- remboursement :
 - 1/25ème de la valeur nominale de chaque obligation y compris les intérêts de base mensuellement
 - La prime de non conversion sera versée dans son intégralité lors de la 25ème échéance.

Au cours de l'exercice, les opérations suivantes ont été réalisées :

- les deux (2) OC non souscrites au 31/12/2018 l'ont été pour un montant de 100.000 €, clôturant ainsi l'émission de vingt (20) obligations convertibles d'une valeur nominale de cinquante mille euros (50.000 €) chacune, représentant un montant nominal total de un million d'euros (1.000.000 €) par voie de placements privés.
- la société a procédé au remboursement de 464.000 € en nominal et 49.653 € d'intérêts de base.

Au 31/12/2019, le capital restant dû est de 486.000 € et les intérêts de base versés s'élèvent à 56.805 €.

- Exercice de bons de souscription d'actions rattachés au programme d'émission d'obligations 2018

Par déclaration en date du 7 octobre 2019, un obligataire a exercé deux (2) Bons de Souscription d'Obligations pour un montant total de 100.000 euros, ils bénéficient des mêmes conditions (durée, intérêts) et produisent les mêmes effets que les obligations émises à la date de souscription et ce, jusqu'à l'échéance finale. L'exercice de ces deux BSO a été constaté par le Conseil d'administration dans sa séance du 7 octobre 2019.

Au cours de l'exercice, les opérations suivantes ont été réalisées :

- la société a procédé au remboursement de 12.000 € en nominal et 1.680 € d'intérêts de base.

Au 31/12/2019, le capital restant dû est de 88.000 € et les intérêts de base versés s'élèvent à 1.680 €.

- Emission d'obligations 2019

En application des autorisations concédées par le Conseil d'administration du 7 octobre 2019, six (6) obligations échangeables en actions Dietswell d'une valeur nominale de cinquante mille euros (50.000 €) chacune, représentant un montant nominal total de trois cent mille euros (300.000 €) ont été émises et souscrites.

Les principales caractéristiques de cette émission sont les suivantes :

- montant du placement : 1.000.000 Euros, soit 20 OC d'une valeur nominale de 50.000€
- durée : 25 mois
- rémunération :
 - Intérêt de base de 7% sur la durée des obligations.
 - Prime de non conversion de 7% par an, qui sera égale au montant total des intérêts de base.
- remboursement :
 - 1/25ème de la valeur nominale de chaque obligation y compris les intérêts de base mensuellement
 - La prime de non conversion sera versée dans son intégralité lors de la 25ème échéance.

Au cours de l'exercice, les opérations suivantes ont été réalisées :

- la société a procédé au remboursement de 24.000 € en nominal et 3.430 € d'intérêts de base.

Au 31/12/2019, le capital restant dû est de 276.000 € et les intérêts de base versés s'élèvent à 3.430 €.

- Primes de remboursement des oc

Suite à l'émission en 2018 d'Obligations convertibles, le solde au 31/12/2018 des intérêts dus au titre des primes de non conversion s'élevait à 4.256,78 €.

Au 31/12/2019, le montant total des intérêts à payer sur les OC (programme 2018 et 2019) est de 44.153,65 € décomposé comme suit:

- Intérêts de base à payer : 1.292,67 €
- Primes de non conversion : 42.860,98 €

5. RESULTATS – AFFECTATION

5.1 EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS FINANCIERS

Le **total général du bilan** s'élève à 6.219.401 euros au 31 décembre 2019 contre 8.798.076 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2019, le **chiffre d'affaires** de la Société s'élève à un montant de 6.030.818 euros contre 7.149.218 euros pour l'exercice précédent.

Les **produits d'exploitation** de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont atteint au total 6.836.717 euros contre 8.736.318 euros pour l'exercice précédent.

Les **charges d'exploitation** de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont atteint au total 8.242.236 euros contre 9.004.389 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat d'exploitation** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 à un montant négatif de 1.405.519 euros contre un montant négatif de 268.071 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat financier** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 à un montant négatif de 128.019 euros contre un montant négatif de 29.272 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat courant avant impôts** s'établit pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 à un montant négatif de 1.533.538 euros contre un montant négatif de 297.343 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat exceptionnel** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 à un montant négatif de 1.128.163 euros contre un montant positif de 23.468 euros pour l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2019 fait ressortir une **perte nette de 2.661.855 euros** contre une perte nette de 276.322 euros l'exercice précédent.

5.2 RESULTAT DE L'EXERCICE SOCIAL ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous avons arrêté les comptes sociaux de l'exercice social le 31 décembre 2019 et constaté que :

- La perte nette comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 s'élève à la somme de 2.661.854,64 euros,
- le compte "report à nouveau" présente un montant débiteur de 6.020.756,83 euros au 31 décembre 2019,
- le compte "réserve légale" présente un montant créditeur de 357.572,35 euros au 31 décembre 2019,

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts de la Société, d'approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils viennent de vous être présentés et d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- la perte nette d'un montant de 2.661.854,64 euros au compte de report à nouveau dont le solde passerait ainsi de (6.020.756,83) euros à (8.682.611,47) euros.

Suite aux pertes enregistrées, les capitaux propres sont devenus inférieurs au capital social.

6. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

6.1 PROPORTION DU CAPITAL DETENU DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES SALARIES

Au jour de la rédaction du présent rapport de gestion, la proportion du capital détenue par des salariés est égale à 14,99 %, soit un total de 1.111.366 actions de la Société selon la répartition suivante :

Jean-Claude BOURDON	1 104 076
Dominique MICHEL	7 290

6.2 INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations de souscription et/ou d'achat d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

6.2.1 Conditions des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions consentis et modalités de leur exécution au titre de l'exercice écoulé et des exercices précédents

L'Assemblée Générale Mixte en date du 23 mars 2018 a, aux termes de sa 14ème résolution :

- délégué au Conseil d'administration sa compétence pour émettre et attribuer, à titre onéreux ou gratuit, en une ou plusieurs fois, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au bénéfice de Monsieur Jean-Claude BOURDON, un

nombre maximum de 500.000 bons de souscription d'actions ordinaires (« BSA ») donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 1 euro ;

- décidé que chaque BSA permettra la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 1 euro à un Prix d'Exercice déterminé par le Conseil d'administration à la date d'attribution des BSA et au moins égal (i) à la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration d'attribuer les BSA, éventuellement diminuée d'une décote qui ne pourra excéder 20 % ou (ii) au prix minimum prévu, le cas échéant, par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation ;
- décidé que ladite délégation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de ladite Assemblée.

L'Assemblée Générale Mixte en date du 25 juin 2019 a, aux termes de sa 22^{ème} résolution :

- délégué au Conseil d'administration sa compétence pour émettre et attribuer, en une ou plusieurs fois, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, un nombre maximum de 1.000.000 de bons de souscription d'actions (BSA) donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 1 euro au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité mis en place ou que le conseil d'administration viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (iv) des salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ne remplissant pas les conditions légales nécessaires à l'attribution d'option de souscription ou d'achat d'actions
- décidé que le prix d'émission des BSA serait libre et même à titre gratuit. Que le prix de souscription des actions serait au moins égal (i) à la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration d'attribuer les BSA, éventuellement diminuée d'une décote qui ne pourra excéder 20% ou (ii) au prix minimum prévu, le cas échéant, par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation. Que l'exercice des BSA serait limité au plus tard dans les 10 ans de leur émission sous peine de caducité. Que les BSA seraient cessibles.
- décidé que ladite délégation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de ladite Assemblée.

6.2.2 Attribution des Bons de Souscription d'Action à une personne dénommée

Le Conseil d'administration du 18 octobre 2018 faisant usage de la Délégation de Compétence consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 23 mars 2018 a décidé d'émettre et d'attribuer à Monsieur Jean-Claude BOURDON 500.000 bons de souscription d'actions ordinaires (« BSA »)

donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 1 euro, aux conditions et modalités d'exercice suivantes :

- ❖ Prix d'émission des BSA : Les BSA seront émis à titre gratuit et sans frais.
- ❖ Prix d'Exercice des BSA : Les actions ordinaires seront souscrites, en une ou plusieurs fois, à leur valeur nominale. Elles devront être intégralement libérées lors de la souscription.
- ❖ Calendrier d'exercice des BSA : Les BSA devront être exercés au plus tard dans les dix (10) ans de leur émission, étant précisé que les BSA qui n'auraient pas été exercés à l'expiration de cette période de dix (10) années seront caducs de plein droit.
- ❖ L'exercice des BSA par leur titulaire emportera renonciation automatique des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre en conséquence.
- ❖ Ces 500.000 BSA seront émis sous la forme nominative et feront l'objet d'une inscription en compte au nom de Monsieur Jean-Claude BOURDON. Ils seront cessibles.

Le 12 avril 2019, cette attribution de 500.000 BSA lui a été signifiée par courrier.

Ces BSA n'ont pas été exercés au cours de l'exercice écoulé.

6.2.3 Options levées par les mandataires sociaux de la Société

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par les mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice écoulé.

6.2.4 Options consenties aux salariés de la Société non-mandataires sociaux

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été consentie aux salariés de la Société au cours de l'exercice écoulé.

6.2.5 Options levées par les salariés de la Société non-mandataires sociaux

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été levée par les salariés de la Société au cours de l'exercice écoulé.

6.2.6 Exercice des Bons de Souscription d'obligation

Le Conseil d'administration a constaté lors de la réunion du 7 octobre 2019, l'exercice par l'un des obligataires de deux bons de souscription d'obligations d'une valeur nominale de 50.000 euros chacun, soit un montant total de 100.000 euros.

6.3 INFORMATION SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 dudit code relatifs aux attributions gratuites d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux ne détenant pas plus de 10 % du capital social de la Société au cours de l'exercice écoulé.

6.3.1 Conditions des plans d'attribution gratuite d'actions au titre de l'exercice écoulé

L'assemblée générale Mixte en date du 25 juin 2019 a, aux termes de sa 25^{ème} résolution :

- Autorisé l'attribution gratuite par le conseil d'administration d'un nombre maximum de 305.000 actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 1€ existantes ou à émettre, avec suppression du droit préférentiel des actionnaires, au profit des personnes suivantes :
- (i) les membres du personnel salarié de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 I (1°) du Code de commerce ; et
- (ii) les mandataires sociaux de la Société visés à l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce.

Les bénéficiaires devant détenir moins de 10% du capital social de la société

- Décidé l'attribution des actions gratuites au terme d'une période d'activité de (1) an à compter de la décision d'attribution (période d'acquisition); Que ces actions gratuites seraient incessibles pendant la période d'acquisition Qu'à compter de l'attribution définitive des Actions Gratuites, les Bénéficiaires devront conserver lesdites Actions Gratuites pendant une durée égale à un (1) an (Période de Conservation).
- décidé que ladite autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter de ladite Assemblée.

6.3.2 Actions dont l'attribution gratuite par la Société a été décidée par le conseil d'administration au profit de mandataires sociaux de la Société

Il n'a été procédé à l'attribution gratuite d'aucune action de la Société au bénéfice d'un mandataire social de la Société au cours de l'exercice écoulé.

6.3.3 Actions dont l'attribution gratuite par la Société a été décidée par le conseil d'administration au profit de salariés de la Société ou de sociétés qui lui sont liées

Il n'a été procédé à l'attribution gratuite d'aucune action de la Société au bénéfice de membres du personnel salarié de la Société ou de sociétés qui lui sont liées au cours de l'exercice écoulé.

6.3.4 Actions dont l'attribution gratuite a été décidée par des sociétés liées à la Société

Il n'a été procédé à l'attribution gratuite d'aucune action de sociétés liées à la Société au bénéfice de mandataires sociaux ou de membres du personnel salarié desdites sociétés.

7. CAPITAL SOCIAL - COMPOSITION ET DETENTION

7.1 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2018, le capital social de la Société s'élevait à 6.364.170 euros, divisé en 6.364.170 actions ordinaires d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

Le 21 octobre 2019, la société a réalisé une augmentation de capital de 54.423 euros par voie de création de 54.423 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

Au 31 décembre 2019, le Capital social de la société s'élève donc à 6.418.593 euros, divisé en 6.418.593 actions ordinaires d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

7.2 DETENTION DU CAPITAL SOCIAL

7.2.1 Répartition du capital social

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, le principal actionnaire inscrit au nominatif est Monsieur Jean-Claude BOURDON à hauteur de :

- 17,31 % au 31 décembre 2019,
- 14,99 % au jour de la rédaction de ce rapport

Sur la période du 1er janvier au 6 mai 2020, deux augmentations de capital ont été réalisées par création d'actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune :

- Le 5 février 2020 par émission de 61.327 actions
- Le 6 mai 2020 par émission de 932.854 actions

Portant ainsi le capital à un montant de 7.412.774 euros.

La répartition de l'actionnariat est la suivante :

Au 31 décembre 2019

MANAGEMENT DIETSWELL	17,31 %	1 111 366
AUTRES INVESTISSEURS	3,16 %	202 727
FLOTTANT	79,53 %	5 104 500
TOTAL	100,00%	6 418 593

Au jour de la rédaction de ce rapport

MANAGEMENT DIETSWELL	14,99 %	1 111 366
AUTRES INVESTISSEURS	2,73 %	202 727
FLOTTANT	82,27 %	6 098 681
TOTAL	100,00%	7 412 774

7.2.2 Droits de vote

L'assemblée générale mixte du 23 mars 2018 a décidé de modifier les statuts afin d'instaurer un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire, et modifié en conséquence l'article 21.4 des statuts comme suit :

« Sous réserve des restrictions légales et réglementaires, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital social qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix. Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué :

- pour les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire ;
- pour les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'un transfert.

Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire au profit de la société absorbante ou de la société bénéficiaire de la scission, ou, selon le cas, au profit de la société nouvelle résultant de l'opération de fusion ou de scission. »

En conséquence la répartition du capital et des droits de vote est au jour de la rédaction de ce rapport:

	AU 31/12/2018				AU 06/05/2020			
	Actions	Votes	% Cap.	% Votes	Actions	Votes	% Cap.	% Votes
Nominatifs	1 307 968	2 584 202	20,6%	33,8%	1 314 093	2 621 961	17,7%	30,1%
Flottant	5 056 202	5 056 202	79,4%	66,2%	6 098 681	6 098 681	82,3%	69,9%
Total	6 364 170	7 640 404	100,0%	100,0%	7 412 774	8 720 642	100,0%	100,0%

7.2.3 Autocontrôle

L'assemblée générale mixte du 23 mars 2018 a, dans sa première résolution, autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à acquérir des actions de la Société, en vue de procéder à certaines opérations.

A ce titre, au 31 décembre 2019 la société détient 787 actions auto-détenues.

Mise en œuvre d'un contrat de liquidité

La Société a confié à TSAF (Tradition Securities And Futures), la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires, conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF, souscrit le 11 mai 2018 pour une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction.

Au 31/12/18, la société détenait 45.010 actions auto-détenues, le solde des mouvements de l'exercice est de plus 1.000 actions,

Au 31 décembre 2019, le solde est de 46.010 actions auto-détenues pour un montant global de 39.568,60 euros.

7.2.4 Les participations croisées

La Société ne détient aucune participation croisée au 31 décembre 2019.

7.2.5 Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de l'entreprise

La Société a mis en place un programme d'émission de BSA :

– en 2019 1 ligne a été attribuée Expiration : 11/04/2029

Titulaires	Titres	Quantité	Parité	Capital Potentiel	Dilution	
JC Bourdon	Bons de Souscription d'Actions	BSA 2018	500 000	1	500 000	0,937%

A la date de la rédaction de ce rapport, sur la situation d'un associé possédant 1% du capital social de la société

	Avant l'exercice des 500.000 BSA	Après l'exercice des 500.000 BSA
Nombre d'actions	7 412 774	7 912 774
Quote part de l'actionnaire	1%	0,937%

8. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39-4 du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 ne comprennent aucune charges et dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, s'il y a lieu, les dépenses visées à l'article 39-5 du Code général des impôts et qui font l'objet du relevé prévu à l'article 54 quater, vous seront communiquées lors de l'assemblée générale ordinaire sous la responsabilité du Commissaire aux comptes. Au titre de l'exercice 2019, nous vous signalons qu'aucune dépense de cette nature n'est à déclarer.

9. DIVIDENDES VERSÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES SOCIAUX

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

10. PRISE DE PARTICIPATION OU DE CONTRÔLE

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article L.233-6, nous vous informons qu'aucune prise de participation ou de contrôle n'a été effectuée au cours de l'exercice.

11. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé (**Annexe 1**), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

12. INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES

Les activités de la société :

- N'entraînent pas de conséquences sociales et environnementales
- Ne sont pas liées à une activité dangereuse
- N'entraînent pas de risques financiers liés aux effets de changement climatiques

13. DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 alinéa 1 du Code de commerce, au présent rapport sont annexés les tableaux de délais de paiement suivants :

- Factures reçues et émises non reniées à la date de clôture de l'exercice en **Annexe 2**
- Factures reçues et émises ayant connu un retard du paiement au cours de l'exercice en **Annexe 3**

14. ATTRIBUTION DE JETONS DE PRESENCE AUX ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE

Le Conseil d'Administration propose l'attribution de jetons de présence au profit des administrateurs indépendants pour un total de 18.000 Euros.

15. MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA SOCIETE

Nous vous informons que le mandat des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2023.

16. DELEGATIONS DE POUVOIR ET OU DE COMPETENCE A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte tenu des utilisations et ou échéances des délégations consenties au Conseil d'Administration, il vous est proposée de consentir de nouvelles délégations qui seront détaillées dans le rapport annexé au présent rapport de gestion.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner au Commissaire aux comptes décharge de l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration

Annexe 1

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

(En euros)

NATURES DES INDICATIONS	EXERCICES				
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	6 418 593	6 364 170	5 303 475	5 303 475	5 303 475
Nombre des actions :					
- ordinaires existantes	6418593	6364170	5303475	5303475	5303475
- à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	6 030 818	7 149 218	6 773 790	12 490 850	28 154 067
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 366 471	(405 623)	(1 578 793)	(1 498 108)	1 548 120
Impôts sur les bénéfices	153	2 446	1 775	162 809	87 181
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(2 661 855)	(276 322)	(1 209 550)	(4 524 569)	1 391 948
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,21 €	-0,06 €	-0,30 €	-0,31 €	0,28 €
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-0,41 €	-0,04 €	-0,23 €	-0,85 €	0,26 €
Dividende attribué à chaque action					
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	39	38	38	56	84
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 641 714	3 100 537	3 027 134	5 177 000	9 473 089
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	755 816	850 266	694 088	998 720	1 616 026

